

DEMANDE D'ADHESION COLLECTIVE

**CCN Commerces de Détail Non Alimentaires – CDNA
IDCC : 1517**

Frais de Santé



Comme vous !

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF – SANTE - CCN CDNA – APICIL PREVOYANCE – DA - 3526 E – 12/01/2017

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



LISTE DES PIÈCES A JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'ADHESION

<p>Merci de renvoyer votre demande d'adhésion complétée, datée et signée, accompagnée des documents mentionnés.</p>	Réservé à APICIL
PIÈCES OBLIGATOIRES	
<p>Un extrait K-BIS de moins de 3 mois du siège et des différents établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ou à défaut le justificatif d'inscription au RCS/RM ■ ou à défaut la notification d'inscription INSEE 	
<p>La copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité du ou des dirigeant(s) ou du passeport en cours de validité</p>	
<p>Une liste, indiquant les noms, prénom, date de naissance, numéro de Sécurité sociale et adresse des salariés, ainsi que la date d'embauche</p>	
<p>Les bulletins individuels d'affiliation frais de santé, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le RIB de chaque salarié ■ L'attestation de Sécurité sociale* de chaque salarié ■ Le mandat de prélèvement SEPA si paiement des options facultatives par le salarié <p>* La carte Tiers Payant est délivrée sous condition de réception de l'attestation de Sécurité sociale</p>	
PIÈCES SUPPLEMENTAIRES SELON DOSSIER	
<p>Pièces justificatives dans le cadre d'une opération juridique (reprise, fusion, absorption)</p>	

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF – SANTE - CCN CDNA – APICIL PREVOYANCE – DA - 3526 E – 12/01/2017

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



GARANTIES SANTE COLLECTIVE

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'**accord du 22 juin 2015** mettant en place un régime complémentaire frais de santé dans la branche des **Commerces de Détail Non Alimentaires**.

COLLEGE ASSURE	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel – Effectif : <input type="checkbox"/> Personnel relevant de l'AGIRC – Effectif : <input type="checkbox"/> Personnel ne relevant pas de l'AGIRC – Effectif :
RÉGIME OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/> Régime général <input type="checkbox"/> Régime local Alsace-Moselle
DATE D'EFFET DEMANDEE/...../..... (au plus tôt le 1er jour du mois suivant la demande)

	GARANTIES ⁽¹⁾	TAUX DE COTISATION EN % DU PMSS ⁽²⁾⁽³⁾	COTISATION VERSEE PAR :
CONTRAT COLLECTIF A ADHESION OBLIGATOIRE	<input checked="" type="checkbox"/> Base conventionnelle	Salarié : ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Employeur
CONTRAT COLLECTIF A ADHESION FACULTATIVE	Extension ayants droit	Conjoint : ⁽⁴⁾ Enfant : ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Salarié
	Régime optionnel	Salarié/Conjoint/Enfant/...../..... ⁽⁴⁾	

(1) Joindre le barème des garanties - (2) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale – (3) Toutes taxes comprises en vigueur – (4) Se référer au document « Vos cotisations régime frais de santé »

DECLARATION / SIGNATURE

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de
 représentant l'entreprise, ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application, au contrat collectif à adhésion obligatoire ainsi qu'au contrat collectif à adhésion facultative, y compris régime d'accueil loi Evin, du régime frais de santé de la **Convention Collective Nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires**, auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'**accord du 22 juin 2015** mettant en place un régime frais de santé dans le cadre de la **Convention Collective Nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires**.

L'entreprise s'engage à informer APICIL Prévoyance des nouveaux salariés embauchés ainsi que des salariés quittant l'entreprise au plus tard dans le mois suivant l'événement.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de frais de santé conventionnel obligatoire et facultatif. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de frais de santé choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

Le représentant de l'entreprise déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité et que ces informations sont les seules de nature à permettre à APICIL Prévoyance de procéder effectivement à l'assurance de son personnel.

APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de frais de santé et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise : Signature* :

*Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est le responsable du service de gestion contrats collectifs. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations et sont destinées au Groupe APICIL, ses partenaires, prestataires et réassureurs. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous et vos ayants droit bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL, service Relation Client, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF – SANTE - CCN CDNA – APICIL PREVOYANCE – DA - 3526 E – 12/01/2017

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com



GARANTIES SANTE COLLECTIVE

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'**accord du 22 juin 2015** mettant en place un régime complémentaire frais de santé dans la branche des **Commerces de Détail Non Alimentaires**.

COLLEGE ASSURE	<input type="checkbox"/> Ensemble du personnel – Effectif : <input type="checkbox"/> Personnel relevant de l'AGIRC – Effectif : <input type="checkbox"/> Personnel ne relevant pas de l'AGIRC – Effectif :
RÉGIME OBLIGATOIRE	<input type="checkbox"/> Régime général <input type="checkbox"/> Régime local Alsace-Moselle
DATE D'EFFET DEMANDEE/...../..... (au plus tôt le 1er jour du mois suivant la demande)

	GARANTIES ⁽¹⁾	TAUX DE COTISATION EN % DU PMSS ⁽²⁾⁽³⁾	COTISATION VERSEE PAR :
CONTRAT COLLECTIF A ADHESION OBLIGATOIRE	<input checked="" type="checkbox"/> Base conventionnelle	Salarié : ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Employeur
CONTRAT COLLECTIF A ADHESION FACULTATIVE	Extension ayants droit	Conjoint : ⁽⁴⁾ Enfant : ⁽⁴⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Salarié
	Régime optionnel	Salarié/Conjoint/Enfant/...../..... ⁽⁴⁾	

(1) Joindre le barème des garanties - (2) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale – (3) Toutes taxes comprises en vigueur – (4) Se référer au document « Vos cotisations régime frais de santé »

DECLARATION / SIGNATURE

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de
 représentant l'entreprise, ci-dessus nommée, demande à adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés entrant dans le champ d'application, au contrat collectif à adhésion obligatoire ainsi qu'au contrat collectif à adhésion facultative, y compris régime d'accueil loi Evin, du régime frais de santé de la **Convention Collective Nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires**, auprès d'APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'**accord du 22 juin 2015** mettant en place un régime frais de santé dans le cadre de la **Convention Collective Nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires**.

L'entreprise s'engage à informer APICIL Prévoyance des nouveaux salariés embauchés ainsi que des salariés quittant l'entreprise au plus tard dans le mois suivant l'événement.

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de frais de santé conventionnel obligatoire et facultatif. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de frais de santé choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

Le représentant de l'entreprise déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité et que ces informations sont les seules de nature à permettre à APICIL Prévoyance de procéder effectivement à l'assurance de son personnel.

APICIL Prévoyance s'engage à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de frais de santé et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise : Signature* :

*Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont le responsable de traitement est le responsable du service de gestion contrats collectifs. Elles sont toutes obligatoires pour la gestion de votre contrat et des prestations et sont destinées au Groupe APICIL, ses partenaires, prestataires et réassureurs. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous et vos ayants droit bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à nos fichiers en vous adressant par écrit au siège du Groupe APICIL, service Relation Client, 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF – SANTE - CCN CDNA – APICIL PREVOYANCE – DA - 3526 E – 12/01/2017

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com

